

Arrondissement de
MONTLUÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 18
Votants : 27

Date de l'affichage de la
convocation :

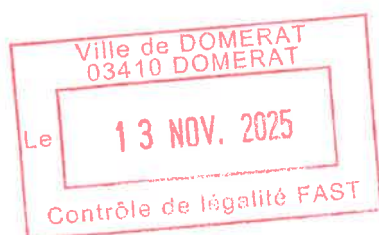
31 octobre 2025

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

14 novembre 2025

OBJET : Aliénation parcelle
YL n° 50 (en partie) à Mr
Pierrard.

251108-20



L'an deux mille vingt-cinq, le 8 novembre à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-huit, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 31 octobre 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs
PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..Mr LEFEBRE..Mme
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme
BERRUER, Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mme LAFAYE à Mr BOY,
Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme LESCURAT,
Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mr DE SOUSA, Mme
AURAT à Mr LEFEBRE, Mme PETIT à Mme BERGERON.



Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé (date
de publication : 14 novembre 2025).



L'assemblée est informée que monsieur Nathan Pierrard a proposé
à la ville de Domé rat d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée
YL n° 50, située en zone agricole, aux Grises.

Après réception de l'estimation du service des domaines, il est
proposé la cession de la dite parcelle, aux conditions suivantes :

- Parcelle cadastrée YL n° 50 (partie), d'une superficie de 2 558 m²,
- Prix de vente: 3 400 € (trois mille quatre cent €uros),
- Frais d'acte et de bornage à la charge de l'acquéreur,
- L'acte notarié sera établi par maître De Lorenzi-Le Fleche, notaire à Montluçon.

A noter que Mr Pierrard s'engage à maintenir et entretenir la zone
boisée présente sur la parcelle rétrocédée.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver cette aliénation au profit de monsieur Nathan Pierrard aux conditions ci-dessus indiquées, moyennant un prix de 3 400 €,
- d'autoriser madame le maire à signer l'acte à intervenir conformément aux éléments ci-dessus exposés.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées,

L'AUTORISE à signer tout document relatif à cette affaire.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

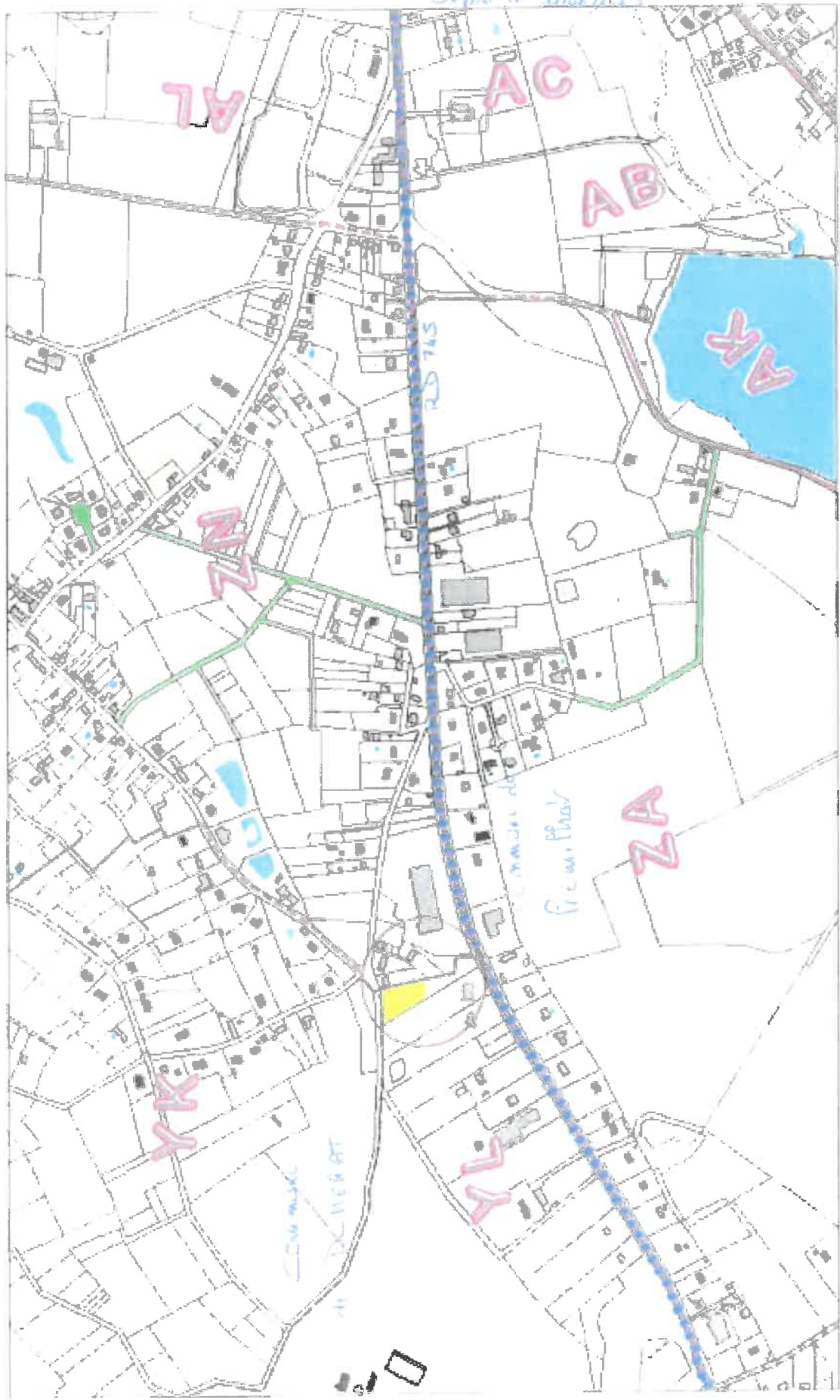
Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

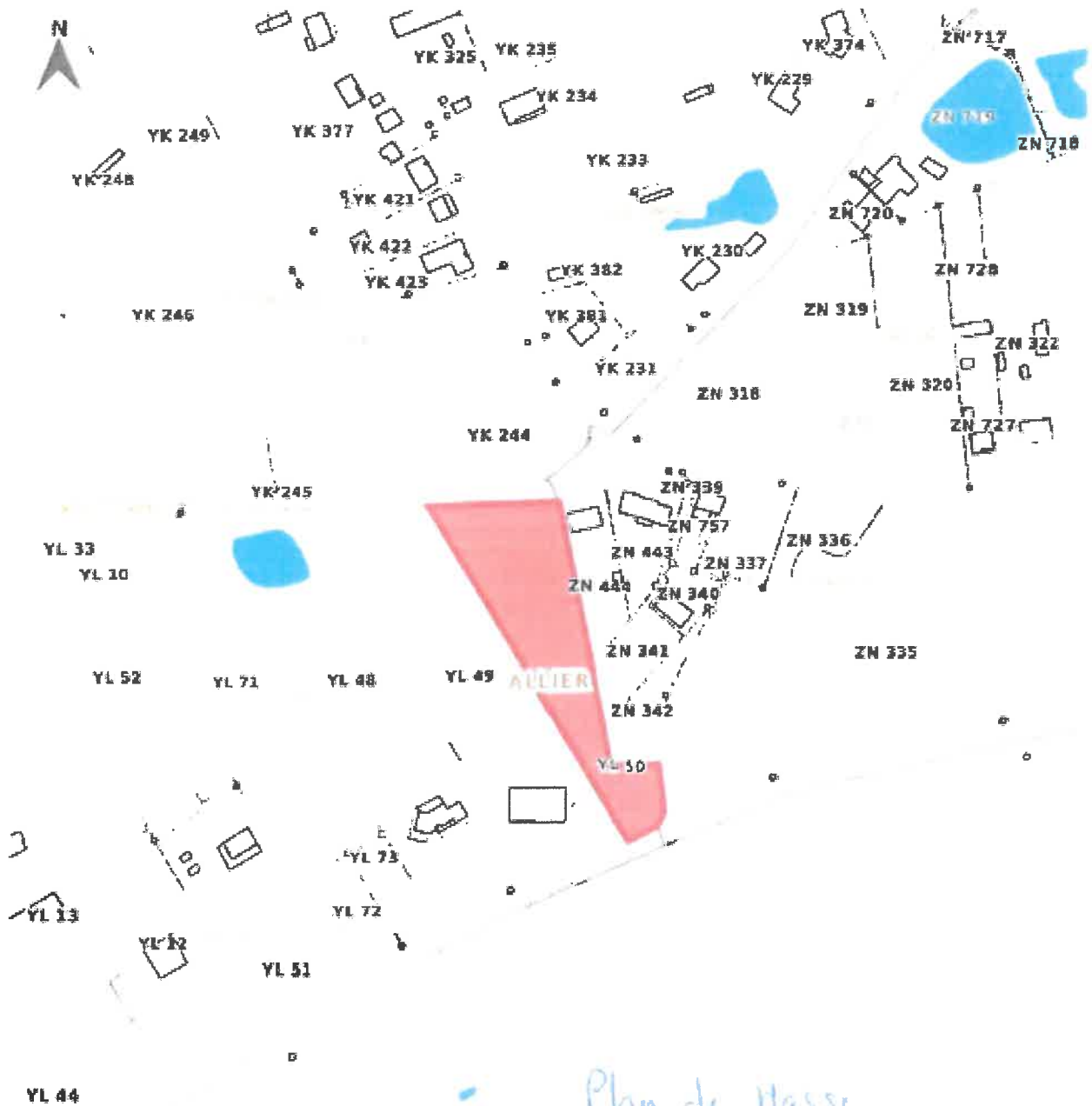
A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Pierre Limoges", is written over the text.

Secrétaire de séance.

N° Dossier : 24703530
Dépôt : 11/06/2015



Plan de
Situation





YK 246

YK 244

YK 245

ZN 318

Chemin

ZN 339

ZN-443

ZN 757

ZN 337

ZN 758

ZN 340

ZN 444

*Partie à
reclasser
à un Plan local
propriétaire
de la parcelle
ZN 444*

YL 48

ZN 341

ZN 335

YL 49

YL 50

ZN 342

*Partie
à
Garde
dans
le Plan
local
propriétaire
de la parcelle
ZN 444*

YL 71

YL 72

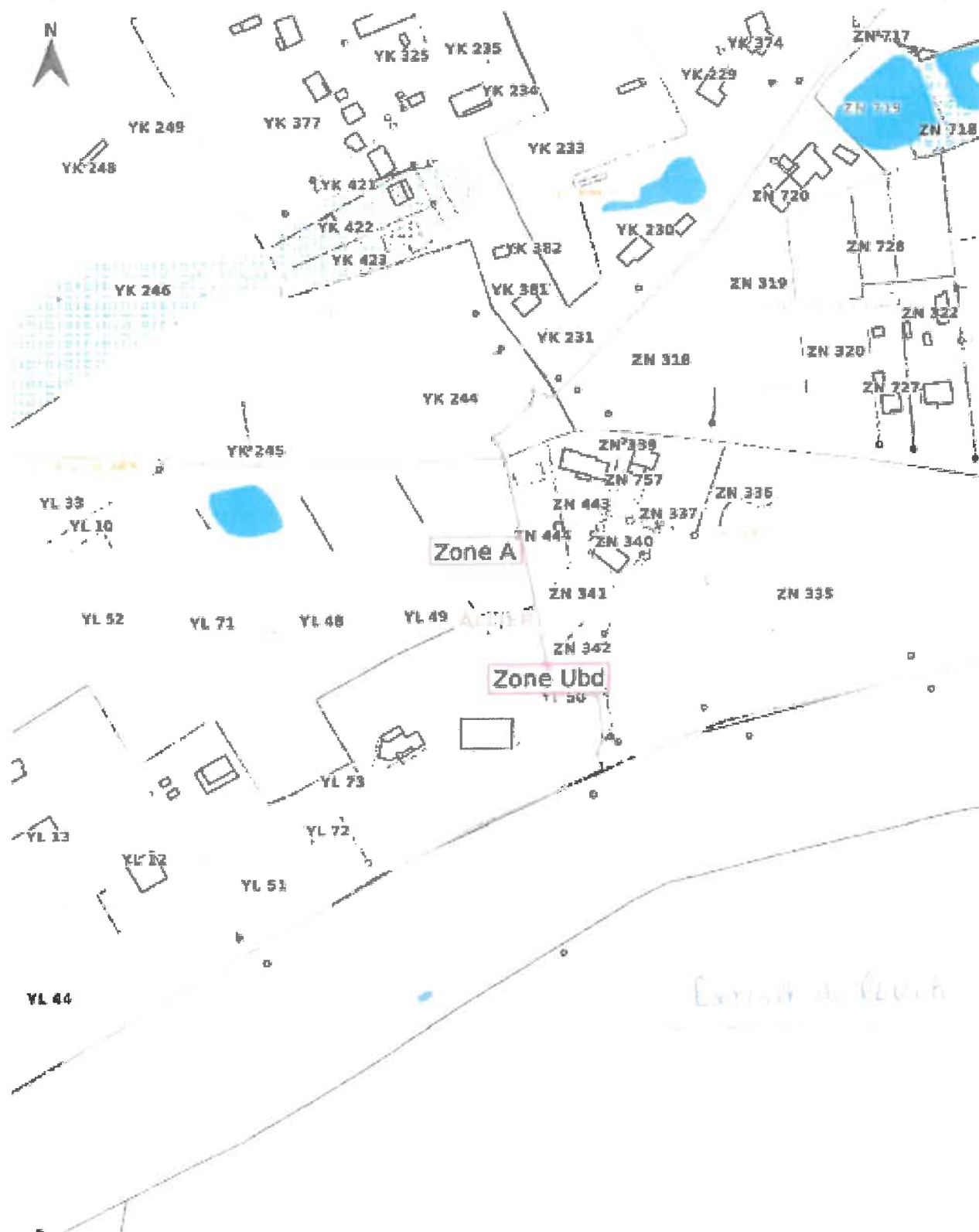
YL 73

(R.D. N°745)

Projet de découpage

(Route)





0 50 m

Source : Business Geographic, IGN, Openstreetmap
Plan édité le : 11/06/2025
Par : Lefevre Valerie



Direction Générale des Finances publiques
Direction Départementale des Finances publiques
du Puy-de-Dôme

Pôle d'évaluation domaniale
2, rue Gilbert Morel
63 033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le 24/06/2025

Le Directeur départemental des Finances
Publiques du Puy-de-Dôme

à

Mél. : ddfip63.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Pauline PHILIPPONNET
téléphone : 06-46-17-08-01
courriel :
pauline.philipponnet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 24703590
Réf OSE : 2025-03101-44011

MAIRIE DE DOMERAT
A l'attention de Pascal FOURNET
7 Rue de Treignat
03 410 DOMERAT

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Demande d'évaluation domaniale

Le 11/06/2025, vous avez saisi le Pôle d'Évaluation Domaniale, pour une demande d'avis concernant une propriété cadastrée YL 50 à Domérat. Vous envisagez de céder 2 558 m² en zone agricole.

La valeur vénale de ce bien est estimée à 3 400 € (HT) avec une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière arrondie à 2 900 €.

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

L'inspectrice des Finances Publiques
Pauline PHILIPPONNET

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.